

**Présents :**

Géraldine Douville, Agnès Legroux (*en distanciel*), Sandrine Pasquiet, Fabien Tournadre, Thomas de Boysson, Paul Taillet-Pinet, Childéric Thoreau, Stéphane Leconte, Vincent Cardon, Vincent Benoist, Antoine Martin, Loic Merlet, Xavier Montoir, Eric Lesellier

**Excusés :** Christophe Legendre, Christophe Leconte, Bruno Fouassier, Hervé Denis

Points Abordés	Projet/ Tâche	Responsable POM	A faire
<b>Adoption du PV</b>	Le PV de la réunion du 15/11/2023 est ...	E. Lesellier	
<b>Points d'étapes</b>		...	
	...	...	
<b>Banques</b>	RIB POM est disponible sur le google drive POM.	V. Cardon	
<b>Bulletin adhésion</b>	<p>Le bulletin comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un recto à renseigner</li> <li>- Un verso récapitulatif des tarifs</li> </ul> <p>Les questionnaires de santé seront sur une fiche supplémentaire. Le RIB sera joint au mail envoyé aux adhérents pour la réinscription</p> <p>Il est demandé aux membres du CODIR de rendre leur bulletin d'adhésion ainsi que leur cotisation avant le 31/12/2023.</p>	A. Martin ⇒	Diffusion par E-mail du bulletin d'adhésion aux adhérents des 2 clubs.

Points Abordés	Projet/ Tâche	Responsable POM	A faire
<b>Assurance</b> <b>Contrats MAIF</b>	Suite à une étude comparatives présentée par la présidente, il est décidé que : - le Renault trafic (récemment acheté) sera assuré par un contrat « <b>Plénitude</b> » (tous risques ; 947 euros) permettant un remboursement du véhicule au prix du neuf pendant 4 ans, et une assistance zéro km - le Toyota Proace, l'Opel Vivaro et le Renault TRAFFIC seront couverts par des contrats « <b>Différences</b> » (tout risques ; 821, 798, et 615 euros) plus une assistance zéro km pour 26 euros - les Renault Master et Jumpy par des contrats « <b>Essentiel</b> » (au tiers et vol ; 484+4 et 497 euros). Les quatre remorques seront assurées par des contrats essentiel	A. Legroux      ⇒	Signature des contrats
<b>Siège social</b>	Il reste à l'île Charlemagne jusqu'à l'aboutissement des démarches auprès de la maison des associations.	A. Legroux      ⇒	Suivi des démarches
<b>Statuts</b>	Les Statuts POM sont adoptés à l' <b>unanimité</b> .	A. Legroux	<u><i>A valider en AG le 10/02/2024</i></u>
<b>Règlement intérieur</b>	Le RI, et ses annexes est adopté « en l'état » à l' <b>unanimité</b> .  Les statuts précisent qu'il ne doit pas être validé en AG.	A. Legroux      ⇒	Des modifications mineures sont proposées : - Une phrase additive sera insérée dans le premier paragraphe de l'annexe 6, indiquant que le CODIR peut ajouter des sorties au calendrier officiel pour permettre éventuellement une prise en charge de ladite sortie, ceci bien sur si la demande est faite suffisamment à l'avance.

Points Abordés	Projet/ Tâche	Responsable POM	A faire
Règlement intérieur		F. Tournadre ⇒  Killian ⇒	<p>- Les prêts de camions pour des sorties non inscrites au calendrier officiel sont également possible avec l'accord du CODIR.</p> <p><u>Deux points restent à définir :</u>            1/ les remboursements d'hébergement des compétitions officielles : le différentiel entre les pratiques CKCO (60 Euros/nuit) et ACKVL (Aucune prise en charge) étant assez éloignées.            Une simulation basée sur 2023 des frais occasionnés par une prise en charge à hauteur de 60€ sur les compétitions sera présentée</p> <p>2/ les prises en charges des stages : un bilan prévisionnel sera présenté lors du prochain CODIR concernant un stage prévu à Pâques 2024</p> <p><u>Les deux points sont à discuter au prochain CODIR</u></p>
Calendrier hebdomadaire	Il est mis à jour pour l'année 2024 avec les noms des responsables des activités et des sorties	F. Tournadre ⇒	Vérification de l'accord des responsables désignés

Points Abordés	Projet/ Tâche	Responsable POM	A faire
<b>Site Internet</b>	Une présentation de l'avancée de la mise en place du site de POM est faite, avec une visualisation rapide des locations et randonnées en première page (à mieux définir lors de la réunion saison estivale du mercredi 20 Décembre, notamment sur la location plage de l'île Charlemagne), puis les événements à venir avec les deux derniers articles du club, puis le planning des séances annuelles, et enfin la localisation des sites de POM sur les trois communes.	P. Tallet Pinet C. Thoreau A. Martin E. Lesellier V. Cardon	<p>⇒ Un débat reste ouvert sur l'accès plus ou moins direct sur le site à la description des pratiques sportives du club, slalom, course en ligne, stand up paddle, kayak de mer, descente, kayak de rivière, et randonnée.</p> <p>⇒ Les propositions de modifications doivent être envoyées à : <a href="mailto:childeric_thoreau@hotmail.fr">childeric_thoreau@hotmail.fr</a></p>
<b>Communication</b>	Un tableau récapitulatif des tâches/actions, identifiant les responsables, les destinataires (membres codir et adhérents), ainsi que les moyens de communications (email, Facebook, affichage base, drive) est présenté.	E. Lesellier S. Pasquie A. Martin C. Leconte	⇒ Chaque membre du CODIR est invité à le compléter ou à le modifier par retour d'email à <a href="mailto:eric.lesellier@univ-orleans.fr">eric.lesellier@univ-orleans.fr</a>
<b>AGs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'AG de clôture du CKCO aura lieu le 27 Janvier 2024</li> <li>- AG de clôture de l'ACKVL le 10 février, avant AG POM</li> <li>- AG POM le 10 Février 2024, St Jean la Ruelle</li> </ul>	A. Legroux	

Points Abordés	Projet/ Tâche	Responsable POM	A faire
<b>Divers</b>	Le CODIR donne autorisation au trésorier, et aux différents responsables d'activités (voir organigramme) de décider d'action qu'ils jugent nécessaires de mettre en œuvre et de déléguer auprès de collaborateurs pour le bon fonctionnement du club		
	Election du CODIR POM lors de l'AG. Le nouveau CODIR sera élu pour un an, puis une autre élection quadriennale sera faite en 2025	Le CODIR actuel ⇒	<u>Etablir une liste des membres à élire lors du prochain CODIR</u>
	Christophe Legendre a fait part au CODIR de sa volonté de ne pas faire partie du futur CODIR POM, tout en restant référent loisirs eaux vives pour le club.		

Clôture de la séance à 20h30

Le prochain CODIR POM se tiendra le **vendredi 12 Janvier 2024, à 18 heures à la salle polyvalente de l'île Charlemagne.**